

COUR D'APPEL DE BAMAKO

TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE
LA COMMUNE V DU DISTRICT
DE BAMAKO



REPUBLIQUE DU MALI
UN PEUPLE - UN BUT - UNE FOI



CERTIFICAT DE NATIONALITÉ MALIENNE

N°...12.190.../TGI.C.V

LE PRESIDENT DU TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE LA COMMUNE V
DU DISTRICT DE BAMAKO CERTIFIE SUR LE VU DES PIECES SUIVANTES:

Copie d'extraire d'acte de naissance n° 06/1990
du Centre principal de Koulikoro

QUE LA PERSONNE CI-APRES

Prénoms : *Minamba*

Nom : *CAMARA*

Né le : *25 - 11 - 1990*

A : *Dangassa*

Fils de : *Fanta Mady*

Et de : *Salimata Camara*

Profession : *Ingenieur Informaticien*

Domicile : *Bamako*

Situation de Famille : *Marie*

Est de nationalité Malienne en vertu des dispositions des articles 233, 263 et 264
du code des personnes et de la famille du Mali.

Bamako, le *28/04/2025*



Le Président du Tribunal

Présidente du Tribunal de Grande Instance
de la Commune V

[Signature]